

La Ligue de l'enseignement du Puy de Dôme est le représentant départemental de la Ligue de l'enseignement, vaste réseau d'éducation populaire qui travaille au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain pour contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Missions

- **Coordination des parcours d'éducation artistique :**
 - Participer à la coordination des parcours « Ecole du Jeune Spectateur » autour de spectacle vivant jeune public en collaboration avec les services culturels de collectivités
 - Participer à la définition du projet en collaboration avec les différents acteurs (équipes artistiques, écoles, collectivités)
 - Concevoir le contenu pédagogique, les outils, et ressources pour les différents temps de médiation en classe (avant et après spectacle)
 - Participer aux interventions au sein des classes pour ces temps de médiation
 - Assurer le déroulement et suivi technique (planification, conventions, etc.)
 - Participer à la communication des projets et au développement des partenariats
- **Accompagnement des associations culturelles affiliées :**
 - Animer la vie du réseau et apporter son soutien aux associations, notamment pour le théâtre et la danse
 - Animer et participer aux groupes de travail
 - Organiser et coordonner des rencontres départementales, par exemple les rencontres de danse « De Fil en Chemin »
 - Mettre en place, en fonction des besoins, des formations et stages avec des compagnies professionnelles
 - Accompagner les associations de différentes façons : conseil, recherche d'intervenants, mise à disposition de matériel technique, communication et mise en réseau
 - Mettre en place des partenariats avec des structures culturelles du département
- **Participation à des projets culturels ponctuels et de manière générale aux actions du service culture-éducation-jeunesse**

Informations générales :

Ces actions menées à l'échelle départementale impliquent des partenariats et des publics variés : associations, établissements scolaires, équipes artistiques, structures culturelles, collectivités, bénévoles, jeunes enfants, adultes, etc.

Niveau de recrutement/formation : BAC+ 3-(filière socioculturelle)

Profil / compétences attendues/savoir-être :

- Une formation initiale et une expérience dans le domaine culturel indispensable
- Intérêt et aptitude pour le spectacle vivant
- Connaissance de l'environnement culturel en général et du milieu associatif
- Capacité à animer des temps de médiation pour le jeune public
- Capacité à animer des réunions et temps d'échanges avec différents publics
- Capacité à concevoir des projets

- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- Sens de l'organisation et esprit méthodique
- Aptitude à travailler avec des publics différents
- Capacité d'adaptation

Conditions :

35h00/semaine

CDD, sur un ou 2 ans

Rémunération: grille du salaire en alternance(*)

Bureaux à Clermont-Ferrand

Permis B recommandé- déplacements sur le département

Poste à pourvoir le plus tôt possible

Renseignements FAL 63 :

Anne-Sophie Ricou, responsable service culture-éducation-jeunesse : asricou@fal63.org/04 73 14 79 26

www.fal63.org

CV et lettre de motivation à transmettre à l'adresse suivante : : asricou@fal63.org

Rémunération brute mensuelle minimale de l'apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{re} année	27 % du Smic, soit 453,32 €	43 % du Smic, soit 721,95 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 889,84 € et 53 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 678,95 €) et le salaire minimum conventionnel*
2^e année	39 % du Smic, soit 654,79 €	51 % du Smic, soit 856,26 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 024,16 € et 61 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 678,95 €) et le salaire minimum conventionnel*
3^e année	55 % du Smic, soit 923,42 €	67 % du Smic, soit 1 124,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 309,58 € et 78 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 678,95 €) et le salaire minimum conventionnel*
* correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage				